



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 03/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 26	Votants : 29	Procurations : 03

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le : 13 JAN. 2014	
Affiché le : 12 JAN. 2014	

L'An deux mille quinze, le sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEVILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, LACLAU, ANGO, SALAÛN, SUZE.

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
M. FERTE	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Augmentation de l'horaire hebdomadaire des agents de cantine primaire

Vu la délibération N° 136/00 en date du 21 décembre 2000 relative à la réduction du temps de travail,

Vu la délibération N° 92/01 en date 20 septembre 2001 relative à l'acceptation du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail,

Vu la demande des agents à temps non complet avec RTT en poste sur le service des cantines de l'école Primaire Jules-Ferry.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour le bon fonctionnement des services et avec l'accord des agents concernés, il convient d'augmenter l'horaire hebdomadaire de travail de ces agents à 35 heures de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	34 H	35 H
2	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	33 H	35 H

Vu l'avis favorable du CT en date du 06 janvier 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver les augmentations d'horaires hebdomadaires telles que définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

2015
PREMIER JANVIER

Aussonne, le 08 janvier 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

